



**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 9 DECEMBRE 2013 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Budget 2014 :
 - a) Budget de fonctionnement. Fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
 - b) Orientation sur le budget des investissements.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 42'000.00 pour le remplacement des candélabres au Fuet.
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 43'000.00 pour l'installation de 6 moloks sur le territoire communal.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 40'000.00 pour l'aménagement de la déchetterie au Fuet.
5. Secteur Les Vacheries – Les Cernes, Le Fuet :
 - a) Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 381'600.00 pour le raccordement en eau de secours sur le réseau du SME par Les Vacheries.
 - b) Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 532'600.00 pour l'évacuation des eaux usées Les Vacheries – Les Cernes.
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2013.
7. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
8. Discuter et accepter la modification des articles 2 et 3 du règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments scolaires.
9. Discuter et accepter le nouveau règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois - Tramelan.
10. Informations sur le parc éolien de la Montagne de Tramelan.
11. Informations sur la fusion Trois-Rivières.
12. Informations du Conseil municipal.
13. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous point 8 et 9 sont déposés publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 6 novembre 2013

Conseil municipal